



« Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe »

Fat Tax : la première pierre d'une gouvernance de santé citoyenne

Réflexions et propositions de la Commission Santé de la Fondation Concorde

Aujourd'hui notre système de financement de l'assurance maladie est à l'agonie et au sens ou en a parlé François Fillon en pure et simple faillite.

Il est bien évident que des modes de financement imaginatifs, voir innovants doivent se substituer aux vieilles recettes de comblement de trous au fur et à mesure qu'ils se produisent. Donnons à l'actuelle majorité et au gouvernement le bénéfice de la bienveillance que l'on doit accorder au nouveaux venus et considérons la franchise comme une rustine d'urgence sur ce vieux pneu fissuré.

Voici quelques mois, alors que Xavier Bertrand était ministre de la santé, il avait lors d'un de nos colloques plaider pour la gouvernance en matière de santé et d'assurance maladie. Elle impliquait la responsabilisation des soignants, des soignés et des institutions (hôpital, assurance maladie, état). Cette gouvernance faisant appel aux sens du devoir de chacun de faire de notre système de santé une entité efficace, vertueuse, performante et humaine.

Aujourd'hui une occasion unique nous est donnée de poser la première pierre de cette gouvernance.

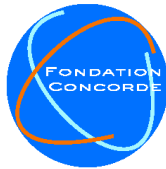
En se référant au principe de pollueur payeur, il nous semble judicieux de proposer à notre société de mettre en place ce que nous appelons une « fat tax » à la française.

On connaît bien sûr aujourd'hui l'impact de l'obésité dans notre société, son évolution galopante, les ravages produits tant chez les jeunes chez lesquels, si nous ne faisons rien 20% de cette population sera obèse en 2020, que chez les adultes ou l'évolution du nombre de diabétiques frôle l'épidémie, leur nombre progressant rapidement pour atteindre aujourd'hui plus de 11% de la population des plus de 65 ans.

Il convient de rappeler que le diabète et l'obésité contribuent au développement des maladies coronariennes et hypertensives qui sont aujourd'hui la deuxième cause de décès dans notre pays derrière le cancer.

La « fat tax » viserait à surtaxer les aliments à bénéfice nutritionnel négatif parmi lesquels figureraient les boissons sucrées, les barres chocolatées, les crèmes glacées, les friandises et autres produits dont la liste n'est pas exhaustive et qui serait déterminée par un collège d'experts. On pourrait imaginer que ces produits verraient leur taux marginal de TVA passer de 5,5% à 19,6% minimum (voir 21,6% en regard des taux évoqués pour la TVA sociale actuellement enterrée)

Il y a plusieurs avantages à œuvrer dans cette direction. Tout d'abord les sujets les plus exposés à l'obésité sont les enfants et les catégories sociales défavorisées. Cette taxe se révélerait de ce fait juste car défendant en termes de santé publique ces sujets fragiles contre des produits trop bon marché et donc trop faciles d'accès, nuisant plus particulièrement à leur santé. Par ailleurs les finances dégagées permettraient, dans un premier temps, de venir en complément de financement de l'assurance maladie de façon clairement significative.



« Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe »

Dans un deuxième temps, une fois la réforme de notre système de santé faite et le retour à l'équilibre financier de l'assurance maladie atteint, de dégager des budgets permettant de lancer des programmes d'éducation nutritionnelle intéressant l'école, les populations défavorisées et fragiles (chômeurs, femmes seules, les personnes âgées, etc....).

Outre cette stratégie de sanction solidaire des industriels du secteur n'oeuvrant pas dans le sens de la santé, il convient également de réfléchir avec les autorités compétentes aux produits alimentaires sains, indispensables et à bénéfice nutritionnel avéré, tels les fruits et légumes par exemple.

Une simple baisse de TVA de 5,5% à 2,1% ne suffira peut-être pas à rendre le produit « citoyen » plus attractif. Même si il s'agit d'un geste significatif, il conviendra de réfléchir aux moyens incitatifs à proposer.

Nous n'avons pas la présomption ou la naïveté de croire comme nos amis britanniques du département de santé publique de l'université d'Oxford (1) qu'en année pleine le mécanisme de « fat tax » réduirait la mortalité par accidents cardio-vasculaires de 3200 cas comme le laisse supposer leur étude, mais nous sommes sûr que la création d'un cercle vertueux orientera nos concitoyens vers plus de responsabilité et vers une gouvernance pédagogique pour leur propre santé réduisant les risques et les charges de soins qui en découlent.

D'un point de vue plus prosaïque les recettes de TVA supplémentaires sur un secteur faisant un chiffre d'affaires global de 115 milliards d'euros (2) par an environ génèreront une manne que notre système de financement de l'assurance maladie ne peut en aucun cas négliger.

Docteur Pierre Azam

Président de la commission santé de la Fondation Concorde

(1) Journal of Epidemiology and Community Health (July 2007)

(2) Insee : tableaux de l'économie française 2007